



Entre 2011 et 2021, les salaires du privé ont augmenté deux fois plus vite que ceux du public

29 octobre 2023

Les études et statistiques de l'INSEE démontrent que le pouvoir d'achat du salaire net moyen a progressé de 4,9 % dans le secteur privé et de 2,1 % dans la fonction publique entre 2011 et 2021.

Entre 2011 et 2021, le pouvoir d'achat des salaires a davantage progressé dans le privé que dans le public

Entre 1996 et 2021, le salaire net moyen en équivalent temps plein des salariés du secteur privé a augmenté de 15,6 %, en euros constants (c'est-à-dire corrigé de l'inflation), soit de 0,6 % par an en moyenne. Le salaire des ouvriers a progressé de 17,4 % sur cette période, soit plus rapidement que celui des autres catégories socioprofessionnelles (+12,1 % pour les employés, +4,7 % pour les cadres et +3,3 % pour les professions intermédiaires).

Les salaires d'une partie des employés et des ouvriers, notamment les moins qualifiés, sont proches du SMIC et peuvent bénéficier de ce fait de ses revalorisations, directement ou par un effet de diffusion, au travers notamment d'accords de branches. Les salaires des cadres sont quant à eux davantage sensibles aux chocs conjoncturels car ils intègrent une part variable en général plus importante que pour les autres catégories socioprofessionnelles.

Sur une période plus récente, **entre 2011 et 2021, le salaire net en équivalent temps plein a progressé en moyenne de 4,9 % en euros constants dans le privé, soit une hausse de 0,4 % en moyenne par an.** Les évolutions atypiques des dernières années (forte hausse en 2020 puis baisse en 2021) résultent pour partie des modifications temporaires dans la composition de l'emploi, imputables à la crise sanitaire (les périodes de chômage partiel et les destructions momentanées d'emploi ont en effet davantage concerné les emplois les moins rémunérateurs, rehaussant ainsi mécaniquement le salaire moyen de façon temporaire).

Sur la même période, **entre 2011 et 2021, le salaire net moyen en équivalent temps plein a augmenté de 2,1 % en euros constants dans la fonction publique (soit +0,2 % en moyenne chaque année) ;** en légère baisse durant la décennie 2010, il a en effet **fortement rebondi depuis 2020,** notamment dans la fonction publique hospitalière, **à la faveur des primes exceptionnelles versées durant la crise sanitaire puis des mesures de revalorisations prises dans le cadre des accords du Ségur de la Santé.**

Dans le détail, **en dix ans, le salaire net moyen des fonctionnaires a augmenté de 2,6 %**. Une augmentation portée notamment par **les fonctionnaires de catégorie C, dont le salaire moyen a progressé de 4,4 %** entre 2011 et 2021. Il est en revanche **en baisse pour les fonctionnaires de catégories A et B, respectivement à – 1,1 % et – 0,2 %**.

Le salaire moyen des contractuels a quant à lui augmenté de 1,5 %. Cette évolution est néanmoins calculée **hors personnels médicaux, dont la rémunération a progressé de 10,9 % sur 10 ans**.

Valeur du point d'indice et minimum de traitement

Valeur annuelle du traitement correspondant à L'indice 100	Valeur annuelle moyenne de l'indice 100	Minimum de traitement moyen dans la fonction publique en points d'indice majoré
<i>Année</i>		
1995	4 849,46	226
1996	4 915,57	226
1997	4 942,19	226
1998	4 998,76	243
1999	5 051,51	251
2000	5 096,81	253
2001	5 143,22	258
2002	5 210,70	261
2003	5 249,33	261
2004	5 275,58	262
2005	5 320,12	269
2006	5 384,53	277
2007	5 437,53	282
2008	5 467,91	287
2009	5 502,60	291
2010	5 542,53	292
2011	5 556,35	295
2012	5 556,35	305
2013	5 556,35	309
2014	5 556,35	309
2015	5 556,35	309
2016	5 573,02	309
2017	5 620,44	309
2018	5 623,23	309
2019	5 623,23	309
2020	5 623,23	309
2021	5 623,23	317
2022	5 721,64	349

Inflation – indice base 100 en 1951

Indice	Indice base 100 en 1951	Indice	Indice base 100 en 1951
<i>Année</i>		<i>Année</i>	
1951	100,0	1987	925,5
1952	112,2	1988	950,4
1953	111,2	1989	984,7
1954	111,2	1990	1 017,9
1955	112,2	1991	1 051,1
1956	114,2	1992	1 075,3
1957	117,3	1993	1 098,0
1958	135,7	1994	1 116,1
1959	143,9	1995	1 137,2
1960	148,9	1996	1 159,9
1961	154,0	1997	1 173,5
1962	161,0	1998	1 181,0
1963	168,1	1999	1 187,1
1964	174,2	2000	1 206,7
1965	178,2	2001	1 226,3
1966	183,3	2002	1 250,5
1967	188,5	2003	1 276,2
1968	196,6	2004	1 303,3
1969	208,8	2005	1 327,5
1970	220,0	2006	1 349,1
1971	232,4	2007	1 369,2
1972	246,5	2008	1 407,7
1973	264,8	2009	1 408,9
1974	301,3	2010	1 430,4
1975	336,0	2011	1 460,6
1976	369,6	2012	1 489,1
1977	403,2	2013	1 502,1
1978	439,9	2014	1 509,6
1979	487,8	2015	1 510,2
1980	553,2	2016	1 513,0
1981	627,3	2017	1 528,7
1982	701,5	2018	1 556,9
1983	769,0	2019	1 574,1
1984	825,9	2020	1 581,7
1985	874,1	2021	1 607,7
1986	897,3	2022	1 691,6

Les écarts de salaire entre femmes et hommes se réduisent sur longue période, mais demeurent substantiels

L'écart de salaire moyen en équivalent temps plein entre femmes et hommes dans le privé est de 14,5 % en 2021, en incluant apprentis et stagiaires (en les excluant, il est de 14,8 %). Cet écart résulte pour partie des différences de structure des emplois des femmes et des hommes, notamment par secteur et niveau de qualification. Il s'est réduit de près de 7,9 points, soit d'un tiers, par rapport à son niveau de 1996.

En effet, le salaire net moyen des femmes a progressé plus rapidement que celui des hommes sur la période : +0,9 % par an en moyenne en euros constants pour les premières, contre +0,5 % pour les seconds.

La réduction de l'écart salarial entre femmes et hommes résulte notamment de la hausse de la part des femmes parmi les emplois les plus qualifiés (en particulier parmi les cadres, leur part passant de 24 % en 1996 à 37 % en 2021), même si elles demeurent minoritaires parmi les emplois les mieux rémunérés.

Entre 2011 et 2021, **l'écart de salaire moyen dans la fonction publique entre les femmes et les hommes s'est réduit de 3 points pour s'établir à 11,3 % en 2021.**

Source INSEE